

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MUNICIPALITE DE TUNIS



**AVIS D'APPEL D'OFFRES
PAR PROCEDURES SIMPLIFIEES
N° 28/2018**

La fourniture, la pose, le raccordement des câbles de fibres optique et les travaux de génie civil nécessaires à la réparation des réseaux des feux de signalisation lumineuse de la Municipalité de Tunis

La Municipalité de Tunis lance un appel d'offres par procédures simplifiées pour la fourniture, la pose, le raccordement des câbles de fibres optique et les travaux de génie civil nécessaires à la réparation des réseaux des feux de signalisation lumineuse de la Municipalité de Tunis.

Les entreprises spécialisées en systèmes câblés de transmission et équipement de transmission et de vidéocommunication intéressées peuvent prendre connaissance du dossier d'appel d'offres et le retirer tous les jours ouvrables pendant l'horaire administratif à la Direction de la Circulation et de Stationnement sise au 65 avenue de Londres Tunis, après paiement d'un montant de 100 dinars.

Les soumissions doivent être placées sous triple enveloppes cachetées.

L'enveloppe extérieure qui doit porter l'indication «À ne pas ouvrir, appel d'offres par procédures simplifiées n° 28/2018 pour la fourniture, la pose, le raccordement des câbles de fibres optique et les travaux de génie civil nécessaires à la réparation des réseaux des feux de signalisation lumineuse de la Municipalité de Tunis» contiendra, outre les pièces administratives requises mentionnées à l'article 5 du CCAP, le cahier des clauses administratives particulières et le cahier des clauses techniques particulières que l'intéressé a retiré de l'administration complétés et signés ainsi que le cautionnement provisoire d'un montant de **4000D** valable **120** jours à compter du lendemain de la date limite de la réception des offres.

Cette enveloppe doit comporter deux enveloppes intérieures :

- une 1^{ère} enveloppe intérieure fermée et scellée sur laquelle est inscrite la mention « **offre financière** » contiendra les pièces financières indiquées à l'article 5 du CCAP que l'intéressé a retirées de l'administration complétées et signées.
- une 2^{ème} enveloppe intérieure fermée et scellée sur laquelle est inscrite la mention « **offre technique** » contiendra les pièces techniques indiquées à l'article 5 du CCAP.

Les offres doivent parvenir par voie postale sous pli fermé et recommandé ou par rapid-poste à la Municipalité de Tunis, Hôtel de Ville, La Kasbah –Cedex 1080

Tunis, ou en mains propres contre récépissé au Bureau d'ordre Central au plus tard 30 avril 2018 à 10h.

La date de la réception des offres au bureau d'ordre central fait foi.

La séance d'ouverture des offres est publique, elle sera tenue le même jour le 30 avril 2018 à 10h30 à l'Hôtel de Ville la Kasbah à la salle des réunions "Bloc B".

L'ouverture des offres techniques et financières se fera au cours de la même séance.